

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 MARS 2008

Date de la convocation : 14/03/2008

Date de la publication : 16/03/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Maryvonne GARBAYE- Pierre FAURE- Chantal BADENCO – Philippe DUSSERT- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE – Isabelle CHEDEVILLE – Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE – Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD – Louis CANDAU- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURET.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

ELECTION DU MAIRE

M. CANDAU, Président de séance, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du C.G.C.T., le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal (Articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales).

Constitution du bureau

Le Président de l'assemblée propose la désignation de trois assesseurs, un représentant de chaque liste : Mlle Sarah DUCO – Mme Annie AGUADO – Mme Audrey MAUHOURET.

M. Pierre FAURE pour la liste Solidaires pour réussir propose la candidature de M. Yannick BOUBEE.

M. André BOYRIE pour la liste Aureilhan Changement propose la candidature de M. Jean-Marc LACABANNE .

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
(M. Lapalisse et Mme Mauhourat)	
Nombre de votants	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Nom et prénom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
BOUBEE Yannick	23	Vingt trois
LACABANNE Jean-Marc	4	quatre

M. Yannick BOUBEE a été proclamé Maire et immédiatement installé.

P.C.C.
AUREILHAN, le 16 mars 2008

Le Maire,



Yannick BOUBEE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 MARS 2008

Date de la convocation : 14/03/2008

Date de la publication : 16/03/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Maryvonne GARBAYE- Pierre FAURE- Chantal BADENCO – Philippe DUSSERT- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE – Isabelle CHEDEVILLE – Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE – Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD – Louis CANDAU- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

FIXATION DU NOMBRE D' ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la création de 7 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Pour 23

Abstentions : 4 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mmes Aguado- Mazoué)

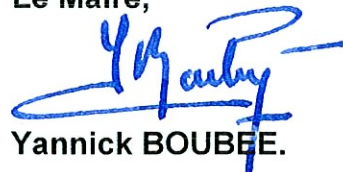
Refus de vote : 2 (M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

- décide la création de SEPT postes d'Adjoints au Maire.

P.C.C.

AUREILHAN, le 16 mars 2008

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 MARS 2008

Date de la convocation : 14/03/2008

Date de la publication : 16/03/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Maryvonne GARBAYE- Pierre FAURE- Chantal BADENCO – Philippe DUSSERT- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE – Isabelle CHEDEVILLE – Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE – Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD – Louis CANDAU- Jocelyne JOANDET- Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES- Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURET.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

ELECTION des ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16/03/2008 fixant le nombre d'adjoints au maire à sept,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3500 habitants s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Maire au nom de la liste Solidaires pour réussir propose la liste d'adjoints suivante :

1^{er} Adjoint	Pierre FAURE
2^{ème} Adjoint	Maryvonne GARBAYE
3^{ème} Adjoint	Chantal BADENCO
4^{ème} Adjoint	Louis CANDAU
5^{ème} Adjoint	Geneviève DORGANS
6^{ème} Adjoint	Claude PAHU
7^{ème} Adjoint	Isabelle CHEDEVILLE

M. Lacabanne propose au nom de la liste Aureilhan Changement propose la liste d'adjoints suivante :

1^{er} Adjoint	Jean-Marc LACABANNE
2^{ème} Adjoint	Annie AGUADO
3^{ème} Adjoint	André BOYRIE
4^{ème} Adjoint	Françoise MAZOUE

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : (M. Lapalisse et Mme Mauhourat)	2
Nombre de votants	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Nom et prénom du candidat placé en tête de liste par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
FAURE Pierre	23	Vingt trois
LACABANNE Jean-Marc	4	quatre

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste ci-après :

1^{er} Adjoint	Pierre FAURE
2^{ème} Adjoint	Maryvonne GARBAYE
3^{ème} Adjoint	Chantal BADENCO
4^{ème} Adjoint	Louis CANDAU
5^{ème} Adjoint	Geneviève DORGANS
6^{ème} Adjoint	Claude PAHU
7^{ème} Adjoint	Isabelle CHEDEVILLE

P.C.C.
AUREILHAN, le 16 mars 2008



Le Maire,

Yannick BOUBEE.